

« s'opposer à notre Etablissement. » Il avoué que les Anglois se plainirent avec hauteur de ce procédé.

Les François cependant, sans s'embarasser de ces plaintes, dès qu'ils voyent les inconvéniens qui résultent de la cession qu'ils avoient faite, décident *qu'il n'y a rien de mieux que d'ériger des Forts sur le Territoire cédé.*

Après cela il n'est plus nécessaire qu'on nous dévoile les raisons, qui ont engagé la France à se départir des stipulations du Traité d'*Utrecht*; mais il est assez remarquable, qu'ils n'ont pu se déterminer d'abord sur les Limites, qu'il falloit donner à l'*Acadie*. Immédiatement après le Traité d'*Aix-la-Chapelle*, leur Ministre en Angleterre présenta un Mémoire, dans lequel il soutint, que les Histoires & les Cartes faites chez toutes les Nations, fixoient ces Limites à la Peninsule. En Octobre 1751, leurs Commissaires les réduisirent aux Côtes Méridionales de la Peninsule; une autre réduction pourra les mettre là où ils ont déjà voulu mettre la *Nouvelle-Ecosse* dans un état de non existence.

C'est apparemment pour justifier par avance une telle réduction, ou une invasion préméditée de la *Nouvelle-Ecosse*, que l'Auteur de la *Discussion sommaire* est employé à attribuer à l'Angleterre des desseins extravagans, qu'il faut connoître bien peu cette Nation pour la croire capable même d'y songer.

La nature de son Gouvernement, la disposition de son peuple, sa situation, ses dettes, ses forces, lui défendent d'aspirer à l'Empire universel d'aucune partie du monde. Une entreprise de cette nature n'est faite que pour une Puissance absolue, pour une Noblesse Militaire, pour